

AVIS PUBLIC

EST, par les présentes, donné par le soussigné:

Avis de promulgation

QUE lors de la séance ordinaire du 8 avril 2024 à 19h30, le conseil de la Ville de Portneuf a adopté le règlement 221-2 « modifiant le règlement 221 sur la gestion contractuelle ».

QU'un avis de motion et la présentation du projet de règlement furent donnés le 11 mars 2024.

QUE toute personne intéressée peut consulter, durant les heures d'ouverture, le règlement en s'adressant au bureau municipal. Le règlement peut également être consulté sur le site internet municipal dans la section « Règlement » à l'adresse suivante : www.villedeportneuf.com.

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Portneuf, ce 11 avril 2024



Vincent Lévesque Dostie, directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office avoir publié sur le site Internet et affiché le présent avis public à l'hôtel de ville (655A, avenue de l'Église) conformément au règlement municipal #256 le 11 avril 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.



Vincent Lévesque Dostie
directeur général et greffier-trésorier